



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

funérailles

Question écrite n° 88867

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'un groupe de travail chargé de réfléchir à l'ordonnancement de cérémonies républicaines, plus particulièrement dans le cas des funérailles. À l'occasion d'un deuil, beaucoup de familles sont dépourvues de moyens pour accompagner et rendre hommage à un défunt qui avait écarté la possibilité d'une cérémonie à caractère religieux. Elles doivent trouver dans ces circonstances douloureuses l'aide et l'appui de la République et de ses représentants, par la mise à disposition d'un lieu public ou par la possibilité qu'un élu de la République puisse s'exprimer et rendre hommage au défunt. L'établissement des grandes lignes d'un rituel laïc permettrait de donner à ces cérémonies une unité et d'éviter tout débordement improprie à leur caractère républicain. Il voudrait donc connaître son avis sur la nécessité de cette réflexion et sur la création d'un groupe de travail permettant de répondre à ces questions.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88867

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7131

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)